

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/N/BRA/198/Add.1
14 décembre 2007

(07-5574)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

NOTIFICATION

Addendum

La communication ci-après, reçue le 12 décembre 2007, est distribuée à la demande de la délégation du Brésil.

Système de traçabilité de la chaîne de production des bovins et des bubalins

Il est notifié, dans le présent addendum, que le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de l'approvisionnement a émis l'Instruction normative n° 51 du 5 novembre 2007, publiée au Journal officiel fédéral n° 213 du 6 novembre 2007, section 1, page 31, qui modifie l'article 7 de l'Instruction normative n° 17 du 13 juillet 2006, précédemment notifiée dans le document G/SPS/N/BRA/198 du 29 août 2006, en incorporant au point XVI le formulaire suivant: Notification officielle de la sortie des animaux comportant des codes-barres.

Date projetée pour l'entrée en vigueur: 6 novembre 2007.

Ce texte peut être téléchargé via le lien Internet suivant (2 pages, disponible uniquement en portugais):

<http://extranet.agricultura.gov.br/sislegis-consulta/consultarLegislacao.do?operacao=visualizar&id=18184>

Courrier électronique: cgomc@agricultura.gov.br
